



Unité d'aménagement 043-52

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 043-52 a été produit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Nouvelle cartographie des pentes avec la technologie LIDAR	- 1 600 m ³ /an
Mise à jour des interventions forestières réalisées au cours de la période précédente.	
Application de l'approche par compartiment d'organisation spatiale en remplacement de la coupe mosaïque	+ 51 200 m ³ /an
Abandon des plantations de peuplier hybride	
Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines	- 22 900 m ³ /an
Retrait de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour les peupliers appliquée pour 2018-2023	- 3 000 m ³ /an

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Le secteur appelé « Masko Cimakanic » n'est plus considéré	Effet non significatif. Le gel temporaire de dix ans appliqué dans les résultats préliminaires n'avait pas d'effet sur les possibilités forestières
Ajustements à la superficie et au contour des zones sensibles d'utilisation autochtone	Aucun effet

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	768 870	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	137 120	18%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	123 960	16%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	507 790	66%

Une correction mineure au territoire non forestier et à la superficie totale a été réalisée depuis la présentation des résultats préliminaires. Il n'y a pas d'influence sur les résultats.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	6 890	6 690
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	6 890	6 690
Éclaircie commerciale	90	90
Coupe progressive régulière	350	350
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	700	700
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	100	100
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	1 240	1 240
Total des activités de récolte	8 130	7 930
% des coupes totales / récolte	85%	84%
% des coupes partielles / récolte	15%	16%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	120
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	1 260	1 260
Plantation de base (1 600 plants/ha)	630	630
Regarni	0	0
% des plantations dans les coupes totales	27%	30%
Total des travaux de reboisement	1 890	2 010
Nettoisement	0	0
Éclaircie précommerciale	570	570
Dégagement de la régénération naturelle	80	80
Dégagement de plantation	1 290	1 410
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	1 940	2 060
Scarifiage partiel	1 120	1 120
Scarifiage en plein	1 890	2 010
Total de la préparation de terrain	3 010	3 130
Total des travaux sans récolte	6 840	7 200

Enjeux liés à la décision

- ▶ Un secteur en négociation territoriale entre la Nation Atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada, appelé « Terres ASKI », ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 68 500 m³/an.
- ▶ Des zones sensibles utilisées pour la pratique d'activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales ne font l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 142 700 m³/an.
- ▶ Les possibilités forestières par essence provenant de ces secteurs sont présentées à la section *Subdivision territoriale des possibilités forestières*.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 6 919 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **5 409 000 \$**, soit 78 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	681 900	7 800	0	19 900	163 100	266 000	38 300	28 700	1 200	1 206 900
2023-2028	706 900	7 700	0	20 400	160 400	257 200	43 800	32 700	1 500	1 230 600
Δ	4%	-1%	-	3%	-2%	-3%	14%	14%	25%	2%

Recommandations du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ L'unité d'aménagement est certifiée selon la norme du *Forest Stewardship Council*
- ▶ Les modalités relatives aux Grands Habitats Essentiels ont été abandonnées. Celles-ci n'avaient pas d'influence sur les possibilités forestières.
- ▶ Les modalités relatives aux cibles de rétention sont identiques à celles de la période 2018-2023.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	706 900	7 700	0	20 400	160 400	257 200	43 800	32 700	1 500	1 230 600
Certification	-14 100	-200	0	-400	-3 200	-5 100	-900	-700	0	-24 600

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ces territoires ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement. Le tableau suivant détaille la répartition des possibilités forestières provenant de ces secteurs.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
Terres Aski	38 400	500	0	1 300	6 800	14 600	4 700	2 100	100	68 500
Zones sensibles	30 800	300	0	1 000	9 000	13 000	1 800	1 400	0	57 300

La contribution des zones sensibles aux possibilités forestières a augmenté par rapport aux résultats préliminaires puisque le contour de ces zones a été mis à jour.

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021